



Rapport d'évaluation de la demande de catégorie B, sous-catégories 2.3, 2.4. et 3.12

N° de la demande : 2018-4976
Demande : Nouveau produit à utilisation finale (composition chimique du produit) – Identité des produits de formulation; proportion des produits de formulation
Nouvelles étiquettes de produits – Nouveau site ou nouvel hôte
Produit : Acticide IPW 40
Numéro d'homologation : 33784
Matières actives (m. a.) : Butylcarbamate de 3-iodo-2-propyn
Numéro de document de l'ARLA : 3101808

But de la demande

Le but de cette demande est d'homologuer l'Acticide IPW 40, pour utilisation comme agent de conservation matériel.

Évaluation chimique

L'Acticide IPW 40 est préparé sous forme de suspension contenant du butylcarbamate de 3-iodo-2-propyn à une concentration de 40 %. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,1950 à 1,1957 g/cm³ et un pH de 6,1 à 6,3. Les données requises sur la composition chimique de l'Acticide IPW 40 ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluations de la santé

L'Acticide IPW 40 présente une faible toxicité aiguë par voie orale, par voie cutanée et par inhalation d'après des études chez les rats, est légèrement irritant pour les yeux et présente une irritation modérée de la peau, d'après des études sur les lapins. L'Acticide IPW 40 a un potentiel de sensibilisation cutanée selon les résultats de l'analyse localisée des ganglions lymphatiques (ALGL) chez les souris.

On a évalué les expositions au cours des manipulations primaires (mélangeurs/chargeurs/applicateurs) et secondaires (professionnelles et résidentielles) provenant de la fabrication et de l'application de peintures, de revêtements, de teintures pour bois, des adhésifs, de dispersion de pigments, des encres, des matériaux de construction, des produits ménagers, de consommation, institutionnels et d'entretien, des fluides pour le travail des métaux en milieu aqueux, la coupe et la lubrification préservés au moyen de l'étiquette de l'Acticide IPW 40. On ne s'attend à aucun risque préoccupant lié aux utilisations, à condition que les travailleurs suivent les directives de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Une évaluation des risques alimentaires n'était pas exigée dans le cadre de cette demande.

Évaluation de l'environnement

On ne s'attend pas à ce que l'utilisation de l'Acticide IPW 40 comme agent de conservation des matériaux entraîne un risque environnemental supplémentaire par rapport au produit précédent homologué. Les préoccupations environnementales ont été atténuées par des déclarations adéquates sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Des études en laboratoire ont été fournies démontrant la capacité de l'Acticide IPW 40 à protéger un certain nombre d'échantillons de différents matériaux au sein des catégories de matériaux proposés comme des adhésifs, des encres, des matériaux de construction (p. ex., des composés, des produits de calfeutrage), des boues de pigments et des produits industriels et d'entretien. Les études ont été effectuées sur différents matériaux et ont utilisé un inoculum fongique simulant des possibilités réelles de contamination. Les données ont démontré que l'Acticide IPW 40 est efficace contre la croissance fongique conformément aux conditions d'utilisation représentatives (p. ex., matériaux mouillés et pellicule sèche).

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation des renseignements fournis et a constaté que ces derniers étaient adéquats pour appuyer l'homologation de l'Acticide IPW 40.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2921238	2018, Applicant Name & Address, DACO: 3.1.1
2921239	2018, Acticide IPW 40 Formulating Plants, DACO: 3.1.2 CBI
2921240	2018, Acticide IPW 40 Product Trade name, DACO: 3.1.3
2921241	2018, Acticide IPW 40 Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI
2921242	2018, Acticide IPW 40 Formulating Process, DACO: 3.2.2 CBI
2921243	2018, Acticide IPW 40 Discussion of Impurities, DACO: 3.2.3 CBI
2921244	2018, Acticide IPW 40 Certified Limits, DACO: 3.3.1 CBI
2921245	2018, Acticide IPW 40 Enforcement Analytical Method, DACO: 3.4.1 CBI
2921246	2018, Acticide IPW 40 Colour, DACO: 3.5.1 CBI
2921247	2018, Acticide IPW 40 Physical State, DACO: 3.5.2 CBI
2921248	2018, Acticide IPW 40 Odour, DACO: 3.5.3 CBI
2921249	2018, Acticide IPW 40 Container Material & Description, DACO: 3.5.5
2921250	2013, Acticide IPW 40 Density, DACO: 3.5.6 CBI
2921251	2013, Acticide IPW 40 pH Value, DACO: 3.5.7 CBI

2921252 2018, Acticide IPW 40 Oxidizing or Reducing Action - Data Waiver Request, DACO: 3.5.8 CBI

2921253 2013, Acticide IPW 40 Viscosity Determination, DACO: 3.5.9 CBI

2921254 2018, Acticide IPW 40 Flammability, DACO: 3.5.11 CBI

2921255 2018, Acticide IPW 40 Miscibility, DACO: 3.5.13 CBI

2921256 2018, Acticide IPW 40 Dielectric Breakdown Voltage, DACO: 3.5.15 CBI

2984491 2019, Description of Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI

2984492 2015, Acticide IPW 40 Storage Stability / Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10 CBI

2949982 2018, Acticide IPW 40: Acute Oral Toxicity Up-And-Down Procedure in Rats, DACO: 4.6.1

2949986 2018, Acticide IPW 40: Acute Dermal Toxicity in Rats, DACO: 4.6.2

2949990 2018, Acticide IPW 40: Acute Inhalation Toxicity in Rats, DACO: 4.6.3

2949994 2018, Acticide IPW 40: Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.4

2949998 2018, Acticide IPW 40: Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.5

2950000 2018, Acticide IPW 40: Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO: 4.6.6

2921230 2018, Value Summary, DACO: 10.1

2921231 2018, Mode of Action, DACO: 10.2.1

2921232 2018, Acticide IPW 40 Efficacy Laboratory Trials, DACO: 10.2.3.2

2921233 2018, Non-Safety Adverse Effects, DACO: 10.3.2

2921234 2018, Acticide IPW 40 Social and Economic Impact, DACO: 10.4

2921235 2018, Acticide IPW 40 Survey of Alternatives, DACO: 10.5.1

2921236 2018, Acticide IPW 40 Compatibility with Current Management Practices, DACO: 10.5.2

2921237 2018, Acticide IPW 40 Resistance Management - Data Waiver Request, DACO: 10.5.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9